



Société de l'énergie
communautaire
du Lac-Saint-Jean

Communiqué de presse Publication immédiate

Bureau du commissaire aux plaintes du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) du Québec **La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean n'est pas surprise des conclusions de l'examen**

Mashteuiatsh, 30 avril 2013, La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean n'est pas surprise des conclusions de l'examen mené par le Bureau du commissaire aux plaintes du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), concernant le projet de minicentrale hydroélectrique à Val-Jalbert, qui confirme que plusieurs éléments soulevés dans les plaintes se sont avérés non-fondés.

«Nous étions extrêmement confiants en ce qui a trait aux résultats de cet examen car contrairement aux allégations véhiculées par les plaignants, les actes posés l'ont toujours été de bonne foi et ce, en tout respect des règles et procédures en vigueur. Nous nous réjouissons également que le Ministère confirme noir sur blanc que des éléments soulevés dans les plaintes ont été jugés non-fondés», témoigne M. Denis Taillon, président et porte-parole de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean.

M. Taillon est également heureux de constater que la lettre contribue à clarifier de façon définitive le cadre relatif à l'adjudication des contrats. En effet, le Ministère confirme la validité de la Politique de gestion contractuelle adoptée par la Société à la mi-avril et souhaite qu'elle encadre désormais le processus d'adjudication des contrats afin de s'assurer qu'il soit réalisé dans le respect des lois municipales.

Quant à l'unique constat effectué concernant le mandat de gré à gré attribué à un consortium d'architectes en juillet 2012, la Société accepte les conclusions du commissaire aux plaintes même si l'argumentaire de nature juridique qu'elle lui a fourni aurait pu justifier qu'elles soient différentes.

«Le contrat en question découle du souci de présenter le projet le mieux intégré possible à un site patrimonial classé, précise Denis Taillon. La Société était consciente que l'aspect de l'intégration du projet constituait un défi de taille et que pour le relever avec brio, à la satisfaction des partenaires, de la Corporation du Parc et des autorités gouvernementales, elle avait besoin de s'appuyer sur des experts à la feuille de route éloquente et rarissimes au Québec. Ceux-ci avaient fait l'objet d'une recommandation qui s'est avérée des plus judicieuses car les mesures d'intégration proposées ont été appréciées tant par le Conseil du patrimoine culturel du Québec que les différents ministères appelés à étudier le projet.»

Avec le recul, la Société est d'avis que la stratégie des opposants consistait davantage à utiliser les mécanismes de plaintes du MAMROT afin de créer un climat favorable au report de certaines autorisations gouvernementales. «Malheureusement, nous sommes à même de constater que cette méthode abusive de déposer des plaintes en série a fort probablement entraîné des délais quant à l'obtention des autorisations gouvernementales relatives à la construction de la minicentrale à Val-Jalbert. Nous ne pouvons que déplorer les impacts qui en découlent sur le déroulement et le coût des travaux», conclut Denis Taillon.

La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean, organisme à but non lucratif créé en 2007, est issue d'un partenariat unique entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, la MRC Maria-Chapdelaine et la MRC du Domaine-du-Roy. Sa mission est de favoriser le développement de projets axés sur la mise en valeur des énergies renouvelables du territoire et de maximiser les retombées locales et collectives, dont celui de minicentrale hydroélectrique sur le site de la 11^e chute de la rivière Mistassini.

-30-

Source : M. Denis Taillon
Président du conseil d'administration
Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean

Entrevues : Alexandre Gauthier
Travail : 418-275-4262 poste 229
Cellulaire : 418-637-0530
Courriel : alexandre.gauthier@dpisec.ca